FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 35
Moto-Club — MC Sommierois
N° d'affiliation — C0866
Date — Dimanche 11 mars 2018
Lieu — Villevieille (30)
Organisateur technique - Gérard FORNER
E-mail — gerard.forner@orange.fr
Téléphone — 07 89 94 29 24

CDF MX FEMININ

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GANOZZI Bernard	Licence : 010956
Délégué FFM (Président du Jury)	ABADIE Guy	Licence : 001903
Membre du Jury	GAZAGNE Anne-France	Licence : 011259
Membre du Jury	TERRASSON Joël	Licence : 103417
Commissaire technique responsable	MATTHAEI Patrick	Licence :
Responsable du chronométrage	Chronométrage FFM	Licence :
Responsable parc coureur	LONGIN Bernard	Licence : 180434

Article 3 Catégories & Engagements

Féminin Scratch

Age ---------- 15 ans minimum
Licences ------ NCO / Inter / LUE
Cylindrée ----- Classes 2,3 et 4
Plaques ------- Numéro noir sur fond blanc

Féminin 125cc

Age ---------- De 13 ans à 20 ans*
Licences ------ NCO / NJ / Inter / LUE
Cylindrée ----- 125cc
Plaques ------- Numéro blanc sur fond noir

** Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.*

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	55 €	6ème	22 €	11ème	15 €	16ème	9 €
2ème	50 €	7ème	21 €	12ème	13 €	17ème	8 €
3ème	45 €	8ème	20 €	13ème	12 €	18ème	7 €
4ème	40 €	9ème	18 €	14ème	11 €	19ème	6 €
5ème	36 €	10ème	17 €	15ème	10 €	20ème	5 €

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **2 médecins ADAMU 30**
Nombre de secouristes **25**
Hôpital le plus proche ..... **Nimes (30)**
Nombre d'ambulance(s) **3**
Temps de trajet (en min) ..... **30 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... **Circuit de la Tourille**
Adresse ..... **5 Mas du Moulin à Vent, 30250 Villevieille**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : **NC**
En manche : **NC**

Caractéristiques :
Longueur du circuit ..... **1610 m**
Largeur minimum de la piste ..... **6 m**
Largeur de la grille ..... **40 m**
Longueur de la ligne droite de départ ..... **80 m**
Nombre d'OCP* **18**
**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

REÇU 22 DEC. 2017

Visa du Moto-Club
Date : **21/12/2017**
moto-club sommiérois
5, Mas du MOULIN à VENT
VILLEVIEILLE 30250 SOMMIERES
Tél/Fax 04 66 77 72 26

Visa de la Ligue
Date : Le 03/01/2017
pour Guy ABADIE
LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Visa de la FFM
Date : **08/01/2018**
Numéro : **18/0028**
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 35
Moto-Club — MC Sommierois
N° d'affiliation — C0866
Date — Dimanche 11 mars 2018
Lieu — Villevieille (30)
Organisateur technique - Gérard FORNER
E-mail — gerard.forner@orange.fr
Téléphone — 07 89 94 29 24

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GANOZZI Bernard	Licence : 010956
Président du Jury ou Arbitre*	ABADIE Guy	Licence : 001903
Membre du Jury	GAZAGNE Anne-France	Licence : 011259
Membre du Jury	TERRASSON Joël	Licence : 103417
Commissaire technique responsable	MATTHAEI Patrick	Licence : 033880
Responsable du chronométrage	Chronométrage FFM	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Chpt Méditerranée				
Open	15 ans		2T : 144cc à 500cc	42€ (+20€ à partir de J-15)
			4T : 175cc à 650cc	NJ3-NCO-LUE-INT
MX Inter	15 ans		MX1 - MX2 - MX3	Gratuit
				NJ3-NCO-LUE-INT (capacité ZUE)

Engagement :
Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/
Contact ----------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 10€
Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **2 médecins ADAMU 30**

Nombre de secouristes **25**

Hôpital le plus proche ..... **Nimes (30)**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) ..... **30 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de la Tourille**

Adresse ..... **5 Mas du Moulin à Vent, 30250 Villevieille**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1610 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **80 m**

Nombre d'OCP* **18**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

REÇU 22 DEC. 2017

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 21/12/2017	Date : Le 03/01/2018	Date : 08/01/2018
	PO/ Guy ABADIE	Numéro : 18/0028

moto-club sommiérois
5,Mas du MOULIN à VENT
VILLEVIEILLE 30250 SOMMIERES
Tél Fax 04 66 77 72 26

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTO CROSS international
Championnat de France Féminin

N° d'épreuve FFM : 35
Moto Club Sommiérois
N° Affiliation : 0866
Date : 11 MARS 2018
Organisateur technique : FORNER Gérard
e.mail : gerard.forner@orange.fr
Téléphone : 0789942924

HORAIRES

Enregistrement administratif et contrôle technique Samedi 10 mars de 9h à 20h et dimanche 11 mars de 7h à 8h		
ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES		
8h	Briefing pilotes MX CF FEMININ	
08h30	Essais MX INTERNATIONAL	20'
09h00	Essais MX CF FEMININ	20'
09h30	Tests départ OPEN MEDITERRANEE GROUPE A	5'
	Essais LIBRES OPEN MEDITERRANEE GROUPE A	10'
	Essais CHRONOS OPEN MEDITERRANEE GROUPE A	15'
10h00	Tests départ OPEN MEDITERRANEE GROUPE B	5'
	Essais LIBRES OPEN MEDITERRANEE GROUPE B	10'
	Essais CHRONOS OPEN MEDITERRANEE GROUPE B	15'
10h30	Essais CHRONOS MX INTERNATIONAL	20'
11h00	Tests départ MX CF FEMININ	5'
11h05	Essais CHRONOS MX CF FEMININ	20'
11h30	Super pôle MX INTERNATIONAL 5 premiers des essais chronos	2 Tours
11h50 PODIUM super pôle		
13h30	Tour de reconnaissance et 1ère manche MX INTERNATIONAL	20' + 1t
14h00	Tour de reconnaissance et 1ère manche MX CF FEMININ	20' + 2t
14h40	1ère manche OPEN MEDITERRANEE	20' + 1t
PAUSE		
15h15	Tour de reconnaissance et 2ème manche MX INTERNATIONAL	20' + 1t
PAUSE		
16h00	Tour de reconnaissance et 2éme manche MX CF FEMININ	20' + 2t
16h45	2ème manche OPEN MEDITERRANEE	20' + 1t
17h20	Tour de reconnaissance et 3ème manche MX INTERNATIONAL	20' + 1t
18H 00 PODIUMS		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

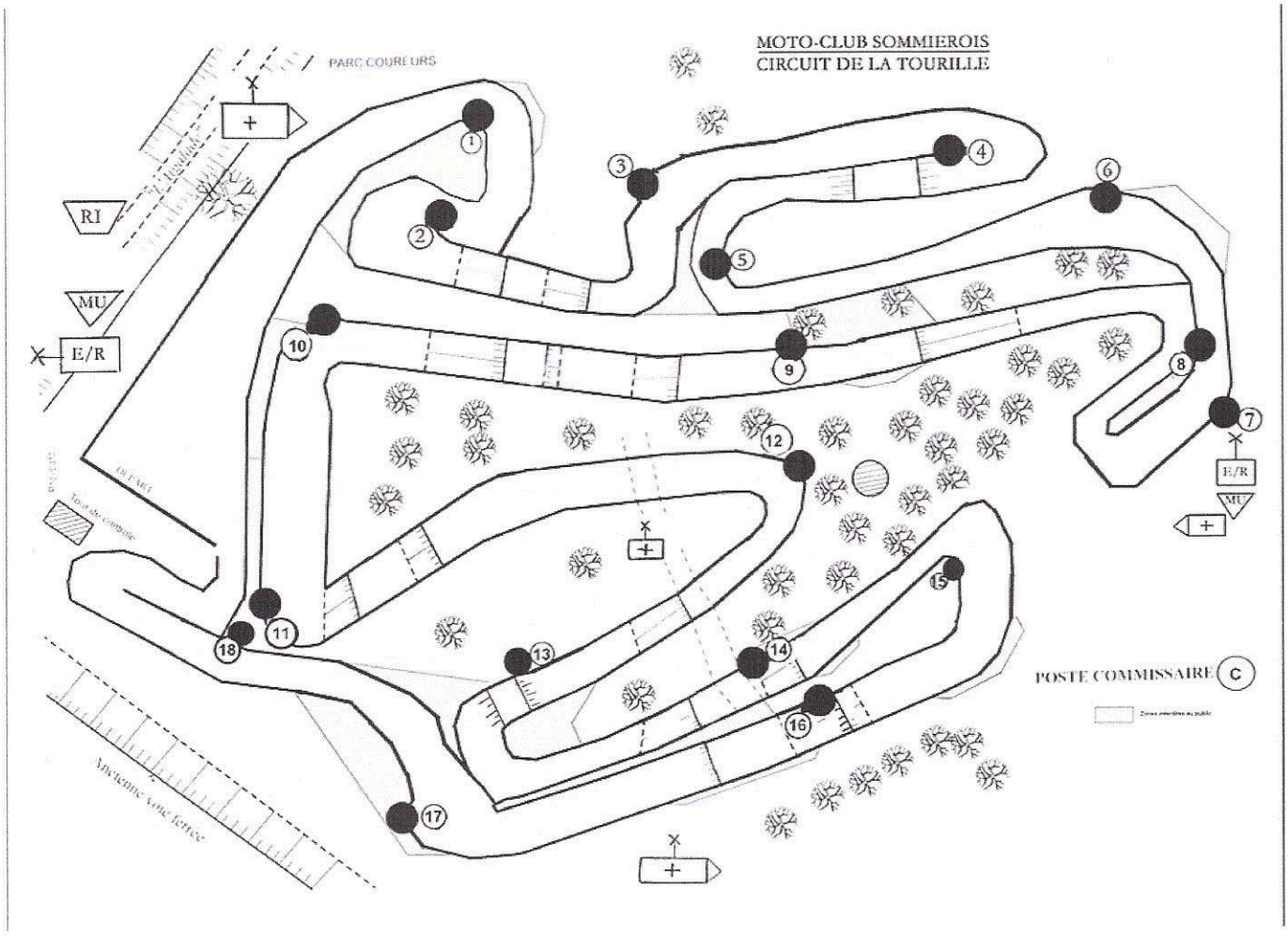

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

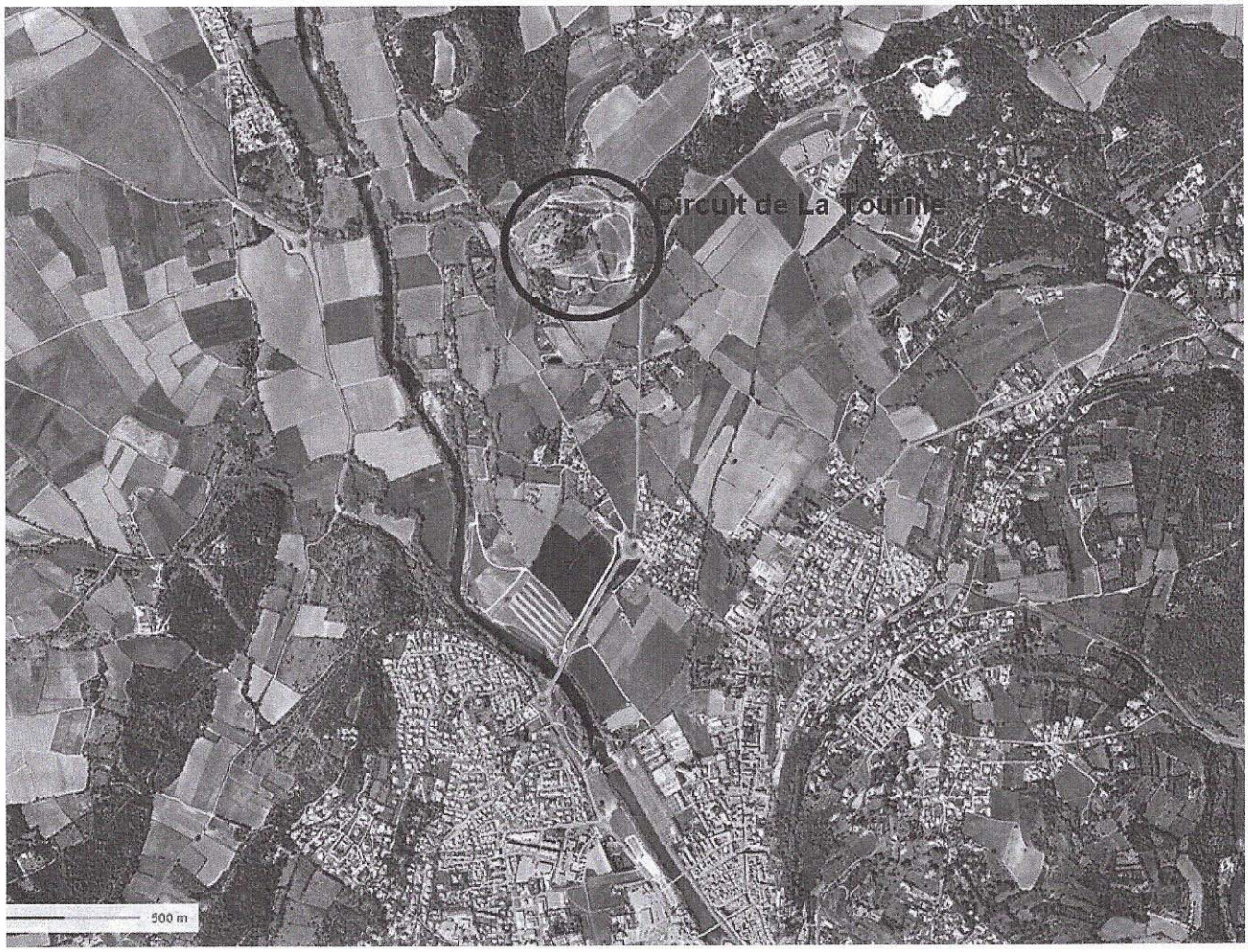

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

GRAS SAVOYE
WillisTowersWatson

DTW 1991

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 794204 /218.15

ASSURE : MOTO CLUB SOMMIEROIS

COMPÉTITION : 51 EME MOTO CROSS DE SOMMIERES **CATEGORIE : ZUE**
LIEU : CIRCUIT DE LA TOURILLE - VILLEVIEILLE **N° D'AGRÉMENT:35**
DURÉE : 1 JOUR **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 11/03/2018** **JUSQU'AU : 11/03/2018**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

PRIME 2 675.00 €

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :
10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

Franchise :
La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*** Police souscrite par la FFM au nom de** **qui lui est affiliée.**

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited, **Preneur d'assurance** [*signature*]

DTW R-Q 1991

moto-club sommiérois
5, Mas du MOULIN à VENT
VILLEVIEILLE 30250 SOMMIERES
Tél / Fax 04 66 77 72 26

Date **11/12/2017**

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance
Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – http://www.grassavoye.com
Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – Nº FR 61311248637

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA